

CADRE DÉPARTEMENTAL POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES

Juin 2009

Le présent cadre départemental constitue un outil de référence à l'usage des équipes d'écoles maternelles et primaires du département de la Vendée.

« L'école maternelle a pour finalité d'aider chaque enfant, selon des démarches adaptées, à devenir autonome et à s'approprier des connaissances et des compétences afin de réussir au cours préparatoire les apprentissages fondamentaux.

L'objectif essentiel de l'école maternelle est l'acquisition d'un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre. A l'école maternelle, l'enfant établit des relations avec d'autres enfants et avec des adultes. Il exerce ses capacités motrices, sensorielles, affectives, relationnelles et intellectuelles ; il devient progressivement un élève. »

« Les activités proposées à l'école maternelle doivent offrir de multiples occasions d'expériences sensorielles et motrices en totale sécurité. L'organisation de temps y respecte les besoins et les rythmes biologiques des enfants tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation. »

Extraits programmes 2008

La particularité de l'école maternelle consiste donc, par l'intermédiaire d'une organisation spécifique à initier les apprentissages du cycle 2, qui sont déjà ceux de l'école élémentaire. Si le **rôle propédeutique** de l'école maternelle est aujourd'hui réaffirmé, il ne s'agit pas d'anticiper les apprentissages futurs mais bien de créer les conditions de réussite de la scolarité ultérieure.

L'entrée à l'école maternelle constitue un passage essentiel à garantir, pour l'enfant bien sûr, tout comme pour sa famille, car il s'agit de **créer les conditions de confiance** dans le cadre d'une nécessaire rupture avec l'univers « domestique ».

Pour se séparer, il revient à l'institution Ecole de penser les lignes de continuité qui vont assurer la sécurité affective et la liaison avec les familles comme les lignes de ruptures, émancipatrices, qui autoriseront l'enfant à s'engager dans les apprentissages de l'école.

Le département est engagé dans cette réflexion et soutiendra les équipes qui développeront des actions avec les collectivités locales.

Organiser trois ou quatre années de vie scolaire exige de **définir des principes de progressivité**. Ces principes doivent tenir compte des besoins des élèves au-delà de la répartition en groupes classes. Divers aspects sont à considérer tel par exemple, l'âge réel de l'élève et son développement particulier qui impose, la constitution de groupes de besoins, une réflexion spécifique sur l'aménagement des espaces, la mise en œuvre de différenciation tant en ce qui concerne la dimension pédagogique qu'en ce qui concerne les dimension affective et physiologique.

Je vous demande par conséquent, comme vous l'avez fait les années précédentes, d'être particulièrement attentifs à l'accueil des élèves et des parents, à l'organisation du temps de l'élève, à l'explicitation de votre pratique pédagogique dans le cadre de votre projet d'école. Les réunions statutaires vous permettront, en équipe et individuellement, de penser et organiser la nécessaire cohérence des apprentissages, leur progressivité tout au long des années de scolarisation en maternelle.

Le présent cadre de référence se propose donc d'aborder différents aspects de la vie de l'élève qui doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Le document annexe produit cette année par le groupe départemental Ecole Maternelle apportera des éléments de réflexion complémentaires à partager en équipe sur des thématiques particulièrement sensibles.

- **La rentrée scolaire**

L'admission à l'école maternelle est un moment privilégié de dialogue avec les parents autour de l'enfant et de sa scolarisation. Il est souhaitable, lorsque cela est possible, que les parents et les enfants puissent découvrir avant même le jour de la rentrée, la classe, l'ensemble des locaux, le personnel et l'organisation de l'école.

Il est nécessaire de rappeler aux familles que la **fréquentation de l'école maternelle** doit être régulière et assidue, dans le cadre des horaires fixés par le règlement intérieur ce qui exclut, sauf cas particulier, les scolarisations partielles (exemple : enfants ne venant que le matin).

Les différentes modalités mises en place doivent faire partie du projet d'école, être présentées en conseil d'école et figurer dans le règlement intérieur lorsqu'elles mettent en jeu les horaires de classe. En tout état de cause, il convient de prendre garde à ce que la souplesse que l'école maternelle permet ne soit pas prétexte à une scolarisation aléatoire et ne soit pas source de perturbations dans le fonctionnement de l'école.

- **L'organisation du temps**

En lien avec une réflexion approfondie sur l'aménagement des espaces, **l'enseignant structure la journée** en alternant les moments consacrés aux activités collectives avec ceux réservés à des occupations plus individualisées.

L'accueil, les récréations, les temps de repos et de sieste ou de restauration scolaire sont des temps éducatifs. Ils sont organisés et exploités dans cette perspective par ceux qui en ont la responsabilité.

Dans les postes occupés par plusieurs enseignants (mi-temps, décharges de direction, etc.), la répartition dans la semaine doit se faire par journées complètes autant qu'il est possible.

L'établissement de **l'emploi du temps** est un acte pédagogique majeur et revêt un caractère obligatoire.

Il est un outil qui permet à l'élève, avec l'aide du maître d'abord, de façon autonome ensuite, de se repérer, d'anticiper, de se remémorer. Il permet de construire les premiers repères temporels et spatiaux.

L'accueil :

L'accueil permet à l'enfant, tout au long de sa scolarité, d'acquérir et de construire progressivement un comportement scolaire, dans des lieux repérés, à l'intérieur d'un groupe d'élèves où se nouent des rapports entre pairs plus complexes et d'une autre nature que ceux rencontrés au sein de la cellule familiale.

Il a lieu dans la classe au moment de l'accueil et de la sortie des élèves. Les accueils en salle de jeux ou dans la cour, y compris aux beaux jours, ne sont pas adaptés à cette fonction.

Les accueils dits libres n'en sont pas moins organisés. Il faut, même avec les « petits », élaborer et faire intégrer aux élèves des règles de fonctionnement : cela implique une préparation des activités proposées pendant l'accueil, une évolution de ces activités tout au long de l'année afin d'accompagner le développement des élèves, le tout en concertation d'équipe dans le cycle.

Les rituels :

Contrairement à une compréhension superficielle du terme, les rituels ne se répètent pas à l'identique, ils **évoluent** dans le courant de l'année et du cycle. Il reste que ce temps devra être adapté à la capacité d'attention des très jeunes enfants qui est de très courte durée.

Ces activités rituelles se doivent de **développer des compétences identifiées** : elles doivent faire l'objet d'un travail de cycle et d'une programmation.

La collation :

Comme le précise la note ministérielle du 25 mars 2004, suite au rapport du Comité de Nutrition et la Société Française de Pédiatrie (2003), l'organisation d'une **collation collective en milieu de matinée n'a aucune raison d'être.**

Si l'on tient à individualiser la collation pour certains élèves qui n'auraient pas eu accès à un petit déjeuner à la maison, les moments les mieux adaptés sont le temps de l'accueil périscolaire ou le tout premier moment de l'accueil en classe, dans le cadre d'une alimentation légère à base de fruits. En revanche, les enfants doivent pouvoir se désaltérer et donc **avoir accès à un point d'eau** à tout moment de la journée scolaire.

Cela n'exclut pas que des actions d'éducation nutritionnelle et d'éducation au goût puissent donner lieu à des collations en relation avec le projet, à certaines périodes de l'année.

Les récréations :

À l'école maternelle, le temps des récréations est compris entre 15 et 30 minutes par demi-journée. Ce temps est à comprendre **passage aux toilettes et habillage compris.**

La récréation se situe vers le **milieu de la demi-journée.** Des récréations s'achevant une demi-heure, voire un quart d'heure avant la sortie sont un non-sens pour le respect des rythmes de l'enfant. On veillera donc à maintenir une durée d'une heure entre le retour de récréation et la sortie.

On pourra proposer des récréations séparées pour les « petits » en début d'année pour leur permettre une appropriation de l'espace de la cour.

Sieste - repos - activité calme :

L'organisation du temps doit **respecter les besoins et les rythmes biologiques** des enfants, tout en permettant le bon déroulement des activités et en facilitant leur articulation.

Il convient avant tout d'éviter au nom du « rythme de l'enfant » en général, de proposer des siestes systématiques à tous. Surtout si elles ont la même durée pour toute la classe, toute l'année de PS, voire de MS, etc...

Un indice de non-pertinence de la sieste est souvent son inscription dans l'emploi du temps, dans des horaires intangibles sur l'année. Des enfants qui n'ont plus envie de dormir sont obligés de se reposer dans un lieu et dans une posture qui ne leur conviennent plus. Suivre les rythmes biologiques d'un enfant qui grandit, cela implique la constitution de groupes dans lesquels les enfants peuvent repérer comment ils grandissent. Sieste, moments de repos hors du dortoir, activités calmes sont à **penser en continuité et dans une progressivité.**

Le passage aux toilettes :

Une sensibilisation aux questions d'hygiène et de santé permet aux enfants de comprendre la **nécessité de respecter l'intimité** de chacun, l'intégrité de son corps et de celui des autres.

Il arrive trop souvent que des enfants qui se rendent aux toilettes chez eux de façon autonome perdent cette autonomie à l'école. Parfois même des enfants préfèrent se « retenir » plutôt que de passer aux toilettes collectivement ce qui peut entraîner des troubles physiologiques.

Les équipes doivent donc **réfléchir sur les modalités de passage aux toilettes**, et proscrire l'usage systématique de « petits trains » qui circulent dans les couloirs plusieurs fois par jour.

En effet, la pratique du « petit train » s'appuie souvent sur l'argument selon lequel l'élève ne connaît pas bien l'école et qu'on hésite à le laisser seul dans un couloir.

Or, faire découvrir l'école, ses classes, couloirs ou lieux d'hygiène est le premier travail pour un pédagogue soucieux de scolariser les enfants dans un lieu qu'ils auront exploré pour mieux s'y repérer. S'il peut apparaître nécessaire de guider le groupe classe dans son entier vers les toilettes, il faut penser, en liaison avec les ATSEM, une **progressivité** permettant d'évoluer du passage collectif aux toilettes aux passages individuels autonomes.

- **L'enseignant et l'ATSEM**

Dans une école maternelle, les ATSEM jouent un rôle très important maintes fois souligné. Outre les activités liées à la mise en état, à la propreté des locaux et du matériel, les agents territoriaux sont des **membres indispensables de la communauté éducative**. En tant que professionnels de la petite enfance, ils participent au projet d'école sous la direction du personnel enseignant.

La **nécessité de préciser les missions et rôles de chacun**, enseignants et ATSEM, a conduit certaines écoles, en partenariat avec les communes, à élaborer des chartes de fonctionnement. Je ne vois que des avantages à ce que les équipes éducatives formalisent leurs principes de travail en les contractualisant dans le cadre de démarches concertées.

Une explicitation claire des missions de chacun présentées en conseil d'école ne peut que montrer la **cohérence éducative des actions et des acteurs**.

- **Liaisons structures petite enfance / écoles maternelles**

Des concertations menées par les écoles avec les structures petite enfance permettent une meilleure prise en compte des besoins des enfants et l'organisation de **projets spécifiques**. Il est possible, en fin d'année scolaire, d'accueillir les élèves dans la future école selon des modalités précisées dans un projet soumis à l'agrément de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Ces modalités concertées et proposées aux familles sont susceptibles d'améliorer de manière très significative les conditions de première scolarisation dans la mesure où elles favoriseront la **construction d'un « continuum éducatif »** et rendront les ruptures compréhensibles et non anxiogènes.

Très attaché et attentif aux enjeux d'une scolarisation réussie à l'école maternelle, je sais que je peux compter sur votre engagement pour accomplir cette mission.

- **Liaisons maternelle / CP et continuité du parcours scolaire**

Le mot **parcours** est important ; il évoque l'idée de quelque chose qui se compose dans la durée. Ainsi une étape A ne peut ignorer les autres étapes : ce que l'on fait à un moment a un devenir. Il faut connaître le devenir de ce que l'on va enclencher. Il y a une parenté entre la petite section, la grande section et le CP. A contrario on est aveugle sur la portée de son action à un moment. Ceux qui mettent en œuvre une étape B ont la responsabilité de mettre en lien avec ce qui s'est fait à l'étape antérieure.

Il est bien également qu'il y ait des **ruptures** dans le parcours des élèves. Cette rupture - entrée à la grande école - qui symboliquement conserve de l'importance est vraisemblablement capitale. Il importe d'assurer des continuités mais aussi de promouvoir des différences. Le CP ne doit pas être de la grande section prolongée. L'élève doit pouvoir y trouver des écarts symboliques et des points d'appuis issus de ses années antérieures de scolarisation en maternelle.

Objectivement, le passage grande section - CP est marqué par le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire. En même temps que ce passage doit **assurer la cohérence et la continuité des apprentissages**, il doit être rendu **explicite** aux élèves et aux familles en s'appuyant sur le travail de concertation régulier mené par l'ensemble des maîtres du cycle 2.



Michel-Jean FLOC'H
Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale de la Vendée